

Préavis n° 2022/01 – Aménagements en faveur de la mobilité douce – Crédit-cadre

Rapport de la commission ad hoc

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillères et les Conseillers,

La commission ad hoc s'est réunie le mardi 22 mars 2022 à 19h30 à l'Auberge communale, salle des Combles. Sa composition était la suivante :

Présidente : Mme Daniela Miéville Rapporteuse : Mme Maya Frühauf

Membres présents: MM. Nicolas Morel, Didier Realini , Carlo Turtora

Pour la Municipalité étaient présents : MM. Jean-Louis Radice, Municipal en charge de l'urbanisme, la mobilité, les constructions et le cadastre et Cyril Besson, Chef de service

Dans son introduction, M. J.-L. Radice relève les objectifs visés par ce crédit-cadre destiné à la mobilité douce : il donne la vision de la municipalité pour la prochaine législature dans ce domaine et permet ensuite d'en faciliter la mise en œuvre en réduisant le travail administratif.

M. C. Besson précise que les infrastructures pour la mobilité douce sont souvent de petits aménagements et qu'il est important de pouvoir saisir des opportunités dans le cadre de projets plus grands pour réaliser certaines étapes d'un cheminement complet. L'audit Bypad réalisé avec l'ensemble des communes de l'Ouest lausannois, conclut que la mise en œuvre des aménagements serait facilitée par une intention acquise en amont (par le biais d'un crédit cadre). Cela éviterait toute une série de préavis qui s'inscrivent dans un contexte identique.

M. J.-L Radice précise également que les montants indiqués pour les crédits de la Croisée des chemins p.ex. se basent sur des études déjà réalisées. Toutefois le moment de leur réalisation n'est pas déterminé et dépendra de l'avancement d'autres projets dans cette zone (Plan d'affectation de Mapraz, p.ex).

Questions

- Un commissaire regrette que le préavis ne tienne pas compte de la mobilité piétonne, qu'il n'y ait pas de projets mentionnés, notamment dans des quartiers existants où la problématique de la faible perméabilité est avérée.
 - M. J.-L. Radice indique que ce déficit d'aménagements piétons touche beaucoup des quartiers de villas et ces questions sont remises en question à chaque mutation. On avance par à-coups.
- Un commissaire s'inquiète de l'absence de coordination avec le futur plan climat et demande quelle serait la souplesse de réaffectation du crédit-cadre si les conclusions du plan climat devaient aboutir à des projets différents sur les questions de mobilité douce.
 - MM. J.-L. Radice et C. Besson sont rassurants : les projets compris dans le crédit-cadre sont la mise en œuvre des cheminements avalisés dans le Plan directeur intercommunal (voies vertes). Le plan climat ne les remettra pas en

- cause, mais ira certainement plus loin. Les nouveaux projets feront alors l'objet de préavis séparés. Une réaffectation du crédit-cadre ne serait possible que si un des projets mentionnés aujourd'hui était bloqué et si les buts de la réaffectation restent clairement inscrits dans la vision du crédit-cadre.
- Par ailleurs les mesures du crédit-cadre sont incitatives et aucune quantification du transfert modal n'est envisagée.
- Un commissaire demande quels projets sont au calendrier 2022
- M. C. Besson indique qu'il est prévu de débiter liaison Stand-Crêt (1ère partie cyclable - 2ème partie piétonne). Des places de stationnement vélos sont aussi prévues en bas du chemin de la Raye, puis à l'arrêt Larges-Pièces (cette dernière en partenariat avec des entreprises).
- Un commissaire demande si le crédit-cadre pourrait servir à payer une expropriation
- M. J.-L. Radice indique que le crédit peut servir à payer des indemnités / des dédommagements pour un propriétaire (déplacer un arbre, compensation) , mais pas une expropriation. Et ces montants ne peuvent pas perturber l'équilibre du crédit. Si cela devait être le cas, la demande ferait l'objet d'un préavis.
- Un commissaire demande si une plate-forme de type bikeable.ch répertoriant tous les problématiques de circulation piétonne pourrait être établie ?
- M. J.-L. Radice indique que ce n'est pas du ressort de la commune, mais que des pistes sont étudiées pour faire une carte « pédestre », sur map.ecublens.ch
- Un commissaire s'interroge sur la différence de coûts entre les différentes séquences de la Croisée des Chemins
- M. C. Besson indique que la séquence vers Crochy comprend une réflexion urbanistique avec une amélioration de l'espace public, de l'arborisation tout en favorisant le vélo. Cette séquence est aussi importante pour relier les centralités des Cèdres. Le secteur 1 chemine sur des parcelles privées et ira au plus simple.

La Présidente de la commission remercie chaleureusement MM. J.-L. Radice et C. Besson pour leur disponibilité et leurs éclaircissements.

Délibération

L'ensemble de la commission ad hoc salue le projet de ce crédit cadre, vu comme un outil intéressant pour fixer des intentions générales tout en laissant de la flexibilité pour les réalisations. Toutefois, la commission émet le vœu, que comme stipulé au point 3.3 du préavis, le Conseil communal soit averti régulièrement et précisément de l'utilisation du crédit par le biais de communications municipales.

De façon générale, la commission estime que la vision de la municipalité est peu ambitieuse et floue sur cette thématique de la mobilité douce. Elle regrette par exemple que le préavis ne mentionne que peu d'éléments concrets en lien avec toutes les mesures suggérées dans les fiches de l'audit Bypad et sans aucun calendrier de mise en œuvre (même pour des éléments prioritaires non liés à des aléas de chantiers).

Finalement, c'est avec 4 voix pour et une abstention que la commission vous recommande, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers communaux, d'accepter le préavis tel que présenté.

La Présidente



Daniela Miéville

La Rapporteure



Maya Frühauf